

## MESURES SPECIFIQUES D'ORDRE SANITAIRE A LA REPRISE DES ACTIVITES

### DOG-DANCING OBERYTHMEE AU 1er JUILLET 2020

En application du décret du 21 juin 2020 (ci dessous) et jusqu'à de nouvelles dispositions réglementaires, les mesures suivantes doivent être respectées.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000041943263&dateTexte=20200624&fbclid=IwAR0buD13GSe39B-YJecnjAVqAuYlyz9Zk2VuMFwX8P-QplAXXIT6VcwgqlA>

**IMPORTANT : les préconisations de la CNEAC n'ont pas pour objet de déroger aux dispositions gouvernementales, départementales et municipales en matière de protection sanitaires et de respect des gestes barrières.**

#### **PREREQUIS :**

L'organisateur \* doit :

- Avoir obtenu l'accord des autorités compétentes tant au niveau local (Préfecture, Mairie, DDPP...), voire Territoriales ou Nationales (Inscription du concours au calendrier).
- Se concerter avec le juge sur le planning, ceci est plus que jamais nécessaire afin d'optimiser au mieux la gestion du concours, notamment sur le flux des concurrents.
- En raison de conditions sanitaires particulières, le juge pourra décliner l'invitation ou se retirer si les conditions nécessaires ne sont pas respectées et/ou si son état de santé est mis en danger de quelque façon que ce soit.

**\* On entend par organisateur, le président du club ou la personne dument mandatée.**

#### **ACCES AU TERRAIN ET REGLES GENERALES**

Même si ce cas de figure est hypothétique, aucun événement réunissant plus de 5 000 personnes n'est autorisé jusqu'au 31 août 2020. Lorsque ce nombre est atteint, l'accès est interdit.

Tous les concurrents doivent, pour accéder au concours, certifier qu'ils n'ont aucun symptôme. Voir ci-joint l'attestation sur l'honneur à déposer au club en arrivant au concours.

Les organisateurs doivent surveiller que tous (concurrents, juges, accompagnateurs et bénévoles) respectent les règles sanitaires et les gestes barrières.

A cet effet, il est vivement recommandé :

- De mettre en place des panneaux rappelant les mesures barrières à respecter par tous (concurrents, bénévoles, juges, accompagnateurs).
- De mettre à disposition du gel hydroalcoolique.
- D'instaurer un sens de circulation pour éviter les croisements.
- De flécher le chemin qui mène aux points d'eau et d'y fournir du savon et des essuie-mains jetables.

#### **Préparation du concours :**

Une concertation avec le juge sur le planning est plus que jamais nécessaire afin d'optimiser au mieux la gestion du concours, notamment sur le flux des concurrents.

Outre la préparation habituelle, il est souhaitable de publier à l'avance la liste des engagés ainsi que l'ordre de passage. Il existe sur le calendrier une fonctionnalité qui permet de le faire d'un simple clic. A titre exceptionnel il sera possible de convoquer les concurrents par niveau d'évolution pour limiter au maximum le nombre de personnes sur site.

### **La veille du concours :**

Mise en place de panneaux rappelant les mesures barrières à placer aux endroits les plus en vue avec mise à disposition de gel hydroalcoolique.

Instauration d'un sens de circulation dans l'enceinte de la salle ou du club afin de minimiser les croisements. Instauration de délimitation de distance permettant d'éviter les attroupements.

La piste d'échauffement se trouvera à proximité de la piste d'évolution. Les accessoires ne devront pas être regroupés à un seul endroit, chaque concurrent les apportera avant son passage et les récupérera après. Idéalement l'entrée et la sortie de piste seront séparées.

Pour l'affichage des résultats, instauration d'un sens de consultation et matérialisation d'une zone de « distanciation sociale » afin d'éviter des regroupements.

### **Le jour du concours :**

**Le personnel :** secrétaire de juge / informatique / DJ

Gel hydroalcoolique et masque si distance à moins de 1 mètre d'une autre personne. Il est préconisé une saisie en direct afin d'éviter des transferts de feuilles entre personnes (sinon se munir de gants).

**Le personnel de terrain :** commissaire/appele aux concurrents / préposé aux accessoires

La personne qui manipule les accessoires devra avoir du gel hydroalcoolique à disposition ainsi que des masques, si la distanciation n'est pas possible. Des gants peuvent être utilisés mais avec les réserves sanitaires données (ne pas toucher le visage avec les gants,). Tout le personnel de terrain devra se tenir à l'écart des concurrents et du juge.

**Le juge** devra prendre les précautions prescrites dans la vie de tous les jours. Il devra porter un masque si la situation le rend nécessaire surtout s'il doit s'approcher des personnes à moins d'un mètre, notamment de sa secrétaire ou du DJ. Lors de son jugement, si la situation le permet il pourra ôter son masque.

### **Les concurrents :**

Le jour du concours, il lui faudra éviter de toucher les chiens et surtout les accessoires des autres concurrents. Les concurrents devront porter un masque obligatoirement lors des reconnaissances et si la distance ne peut pas être respectée. Pas de masque lorsqu'ils disputeront l'épreuve.

La reconnaissance de la piste se fera par groupe de 10 personnes maximum. **Dans le cas d'une personne ne pouvant pas porter de masque (certificat médical l'attestant), elle devra reconnaître seule.**

Concernant les accessoires et dans la mesure du possible ils ne seront manipulés que par le concurrent. En cas de besoin un bénévole pourra aider mais devra être équipé de gants et d'un masque. Le club pourra mettre à disposition une personne dédiée à cette tâche mais celle-ci devra impérativement être équipée en protection, masque, visière, gants...

Concernant les vestiaires, une seule personne à la fois autorisée par vestiaire, le nettoyage des poignées de portes est recommandé après chaque passage. Il sera interdit d'y laisser des affaires.

Si le concours a lieu dans une salle ouverture des portes pour permettre un renouvellement de l'air et éviter que chaque personne ne touche les poignées.

Si la salle possède des tribunes il faudra veiller à l'occupation d'un seul siège sur deux (seul le regroupement familial sera possible).

## Autres :

**La remise des prix, si elle a lieu, doit respecter les gestes barrières et la distanciation.**

**Si pot de l'amitié et repas, les règles d'hygiène sont soumises à celles en vigueur, de même que pour l'usage des toilettes.**

**Restauration uniquement sur réservation afin de gérer les tables où une chaise sur deux restera inoccupée (sauf regroupement familial). Sens de circulation à respecter.**

Nous sommes conscients que ces mesures sont lourdes pour tout le monde et demandent un effort à chacun mais néanmoins indispensables pour éviter la propagation ou la contamination du virus et comptons sur votre compréhension à tous.

### Les gestes barrières :

Les mesures barrières sont un ensemble de gestes et d'attitudes individuelles permettant de réduire le risque de transmission d'un virus respiratoire entre deux personnes dans la population.



Distanciation physique d'au moins un mètre entre les personnes, port du masque systématique lorsque le respect de cette distance n'est pas garanti il convient de prévoir entre deux personnes un espace sans contact au-delà de 1 m ; 5 m pour la marche rapide ou la course ;

Lavage fréquent des mains avec du savon ou du gel hydro alcoolique ;

Les collations et l'hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnalisées, etc.).

L'échange ou le partage d'effets personnels doit être proscrit.

Nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces et les objets qui sont fréquemment touchés.